

FICHE n°5 : Quel est le sort des esclaves dans l'économie de plantation ?

1

Une des principales cultures de nos habitations est celle de la canne. C'est son suc qui, étant purifié, cuit, blanchi et séché, se transporte partout et se conserve aussi longtemps qu'on le tient à l'abri de l'humidité. [...] La canne est un roseau de forte taille d'environ sept à huit pieds¹ dont la peau est tendre et l'intérieur plein d'une matière spongieuse plus ou moins sucrée. La feuille est étroite, longue et pointue. [...] Lorsque le moment est venu de la récolte, on dispose en frontière du champ, un rang de nègres munis de serpes et ils avancent en ligne en disposant derrière eux les cannes coupées en deux ou trois morceaux. Ces derniers sont ramassés et liés en paquets qui sont chargés à leur tour sur des charrettes qui les portent au moulin. Ceux-ci servent à broyer la canne pour en extraire le suc. Ils sont mus soit par l'eau, le vent ou les bœufs.

La sucrerie proprement dite est une grande salle située à côté du moulin. C'est là où sont les chaudières dans lesquelles on reçoit, on purifie et on réduit en sucre le suc des cannes. [...]

Lorsque le sucre est complètement épuré, on le met dans des formes qui contiennent, après écumage, environ vingt à vingt deux livres². La culture et la raffinerie du sucre sont d'un excellent rapport, environ cinq fois plus qu'une terre cultivée en Europe.

On tire également de l'eau-de-vie des cannes, appelée par les indigènes guildive, et par les nègres, tafia³. Elle est obtenue par distillation et l'alcool qui en sort est très fort et très violent.

Extrait de R. P. Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Isles Françaises de l'Amérique*, 1722

1 Soit 2 à 2,5 mètres. Un pied : environ 30 cm. ;

2 Soit une dizaine de kilogrammes. Une livre : environ 500 grammes.

3 Guildive ou tafia : rhum, mot d'origine anglaise qui s'est imposé à partir du xviii^e siècle.

Estimation de la population dans les principales colonies françaises en 1788

En nombre d'habitants

	Blancs	« Libres de couleur »	Esclaves
Saint-Domingue	27 717	21 808	405 564
Guadeloupe	13 865	3 044	84 461
Martinique	10 603	4 851	73 476
Guyane	1307	497	10 748
Île Bourbon	8 182	1 029	37 984
Île de France	4 457	2 456	37 915
2 TOTAL	66 131	33 682	650 148

3

Voici comme on les traite. Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l'ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations, où ils travaillent, presque nus, à l'ardeur du soleil. On leur donne pour nourriture du maïs broyé, [...] pour habit, un morceau de toile. À la moindre négligence, on les attache [...] ; le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu cinquante, cent, et jusqu'à deux cents coups [...].

Quand on attrape les noirs fugitifs, on leur coupe une oreille et on les fouette. À la seconde désertion, ils sont fouettés, on leur coupe un jarret¹, on les met à la chaîne. À la troisième fois, ils sont pendus [...].

De temps en temps on en baptise. On leur dit qu'ils sont devenus frères des blancs, et qu'ils iront en paradis [...].

Au Port-Louis de l'Île-de-France, ce 25 avril 1769

P.S. : Je ne sais pas si le café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur de deux parties du monde. On a dépeuplé l'Amérique afin d'avoir une terre pour les planter ; on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver.

D'après Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Île de France*, Lettre 12, 1769
1 jambe

4 Le Code noir

Article 16 : Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noce, ou autrement, (...) à peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys, et en cas de récidives (...) la mort.

Article 38 : L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées, et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule, et s'il récidive un autre mois (...) aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième fois, il sera puni de mort.

Code noir, ou recueil des règlements rendus jusqu'à présent, concernant le gouvernement, l'administration de la justice, la police, la discipline & le commerce des nègres, dans les colonies françaises, 1742.

Doc.1

1. Quelle est la principale culture de la plantation décrite par le Père Labat ?
2. Qu'y produit-on ?
3. Cette activité est-elle profitable Justifiez votre réponse.

Doc. 2

4. Quel est le pourcentage des esclaves dans la population totale des colonies françaises à la fin du XVIII^e siècle ?

Doc. 3

5. Que peut-on dire des conditions de travail des esclaves ?

Doc. 4

6. Comment peut-on qualifier les sanctions contre les esclaves ? Justifie ta réponse.

Rédiger : Quel est le sort des esclaves dans l'économie de plantation ?